



Compte rendu table ronde sur le plan médical 2009- 2013 le 29 avril 2008.

Attention Danger !

Cette table ronde, consacrée au plan du service médical 2009-2013, fait suite à une demande de l'ensemble des organisations syndicales lors de la commission supérieure de la santé du 29 janvier 2008. Le plan médical traitant aussi bien de la médecine du travail que celle de soins.

Dans sa déclaration liminaire, la délégation CGT rappelait quelques revendications :

- ✓ Avoir un développement d'un service médical de soins et spécialisé de proximité accessible à tous les cheminots actifs, retraités, et ayants droit ainsi qu'aux contractuels de l'entreprise et au personnel des CER et CCE.
- ✓ Attachement au service médical SNCF intégré.
- ✓ Organiser en interne la médecine d'aptitude et combattre les exigences au rabais des entreprises ferroviaires du privé.
- ✓ Médecine du travail de proximité avec ses cabinets médicaux pour un élargissement du tiers temps de prévention sur le terrain.
- ✓ L'arrêt de toute cette déréglementation orchestrée à travers les diverses réorganisations dans les activités qui ne font que dégrader les conditions de vie, la santé et les conditions de travail sécuritaires dans nos métiers.
- ✓ L'embauche immédiate de nouveaux médecins et personnels médical et paramédical afin de faire face au vieillissement de ce personnel et répondre à la transmission des connaissances, des savoirs.
- ✓ Avoir un véritable REX issu des CHSCT sur le plan actuel 2004-2008, au regard des évolutions écoulées dans l'entreprise.
 - Qu'est ce qui a fonctionné ou non ?
 - Quelles mesures prises et envisagées ?

L'histoire de la mise en place de notre service médical intégré, son fonctionnement n'a plus à faire preuve de son efficacité.

N'ayons pas peur de confronter avec les autres entreprises ferroviaires la situation exacte des conditions de vie, de travail, les arrêts maladies et les accidents du travail.

La prévention, c'est bon pour la santé des cheminots et celle de l'entreprise !

La médecine intégrée, que défend la CGT, porte en elle les aspects les plus progressistes, l'accès à la médecine de soins sur le lieu de travail, pendant les heures de service.

Comment sera prise en compte la question des personnes handicapées, des reclassements et de l'aménagement des postes de travail, avec le droit de regard du CHSCT, dans cette nouvelle médecine d'aptitude ?

⇒ Réponses de la direction de l'entreprise dans le cadre du plan médical 2009/2013, après près de 4 heures de discussions :

Le REX 2004- 2008 n'est pas évident à faire (problème logistique). Il sera présenté aux organisations syndicales en janvier 2009.

La direction de l'entreprise ne nie pas l'efficacité du système actuel mais, se confronte à des orientations politiques et budgétaires.

L'organisation de la médecine intégrée à la SNCF se trouve à un tournant.

L'orientation prise sera calquée sur la nouvelle organisation de l'entreprise par activité, et non plus sur les régions existantes. Pour 2008, 3 médecins de région ne seront pas remplacés (Montpellier, Strasbourg, Clermont Ferrand).

Sur la médecine du travail, celle-ci sera transférée à la caisse de prévoyance.

La médecine de soins en cabinets médicaux trouvera sa fin en allant vers l'agrément de médecins de soins en externe, gratuit pour les cheminots cotisant à une mutuelle.

Sur la médecine d'aptitude, un dossier serait sur le bureau du ministre pour obtenir l'agrément pour l'aptitude des nouveaux entrants.

Cela ne voudrait pas dire pour autant que ce soit accepté et qu'il y aurait une aptitude à deux vitesses, celle pour les cheminots et celle pour les nouveaux entrants.

Les cheminots, qui dans ce cadre là, se trouveront sur le bord du chemin pourront toujours compter sur la CGT qui elle, défend toujours l'accès à notre médecine intégrée de service public pour tous.

2009 c'est demain. Ceci n'est qu'un plan qui, sans l'intervention des cheminots avec la CGT, va rapidement mettre en péril notre système de service médical de service public, au service des cheminots.

Ce nouveau plan est précurseur d'une remise en cause de la prévention, de notre santé au travail, de la sécurité dans notre travail.

Ce nouveau plan sera sur le devant de la scène d'une casse organisée d'un pan de notre statut, de la liberté et de l'efficacité de l'accès aux soins pour tous.

**Ensemble ne laissons pas faire,
réfléchissons, débattons et agissons avec la CGT,
dès maintenant dans nos établissements.**

Montreuil le 14 mai 2008.